

CONVENTION ENTRE L'ECOLE DE VOILE ITINERANTE
ET L'Ecole
2019-2020

Entre
Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor
Et
L'Ecole

Le Comité départemental de voile 22 s'engage à encadrer les séances de voile pour l'école.....
sur le support Laser Bug, L'activité sera organisée sur le plan d'eau sur la commune de
..... lors de la période réservée sur le planning joint.

Le tarif pour cette prestation à la séance est fixé à 160€.
L'Ecole de Voile itinérante sera présente sur le plan d'eau de
du .. au .. septembre 2019 pourséances.

CONDITIONS

CDV22

Les séances de voile se déroulent dans des conditions de sécurité et d'enseignement conformes à la législation en vigueur.

Le matériel nautique utilisé : Une flottille de 10 Laser Bug avec leur gréement
un bateau de sécurité avec son moteur.
Des gilets de sécurité.

Le moniteur de voile est diplômé d'Etat et il a reçu son agrément de l'éducation nationale.

ECOLE

Les enfants doivent avoir subi le test de familiarisation à l'eau.

Le déplacement des élèves de leur école au plan d'eau est à la charge de l'école.

GESTION DES ALEAS

En cas d'annulation décidée par le comité départemental de voile des Côtes d'Armor

- Pour des raisons de forces majeures
- Dans le cas de modifications du déroulement des séances liées aux conditions météorologiques ou de sécurité

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

La séance annulée ne sera pas facturée (en accord entre les deux parties, il sera possible de définir une date de remplacement)

En cas d'annulation décidée par l'école la séance annulée sera facturée à son prix.

En cas de désistement de l'école :

- A moins d'une semaine de la date convenue, la prestation vous sera facturée dans sa totalité.
- A 3 semaines de la date convenue, des frais de pénalités vous seront facturés à hauteur de 20% de la facturation de la prestation initialement prévue.

Pour l'Ecole

Pour le CDV22

Fait à le,

Fait à le,

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Signature

Signature

Planning prévisionnel

Dates	Horaires

Comité Départemental de Voile

Maison des Sport – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN

Tél : 02.96.76.25.41 mail : contact@cdv22.com site : www.cdv22.com

Le CDV 22 est l'instance décentralisée de Fédération Française de Voile en Côtes d'Armor